

Modalités de participation aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire 2021 de la BIAT

Vendredi 23 avril à 10 heures

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire se tiendront hors la présence physique des actionnaires au siège de la banque. Une retransmission en direct sera assurée via une plateforme dédiée sur le site de la banque www.biat.com.tn. Les actionnaires, préalablement enregistrés et authentifiés, pourront exercer leur droit de vote, suivre la réunion et poser leurs questions selon la démarche décrite ci-dessous.

Comment s'enregistrer ?

- L'actionnaire est invité à se connecter au site de la banque www.biat.com.tn ou à se rendre directement sur le lien actionnaire.biat.com.tn
- L'actionnaire renseigne obligatoirement le formulaire d'enregistrement avec les informations suivantes :
 - Le Nom et Prénom ;
 - Le Numéro de sa carte d'identité ou son numéro RNE ;
 - Le nom de son intermédiaire en bourse ;
 - Le nombre de titres ;
 - l'adresse e-mail ;
 - Le Numéro de téléphone.
- Dès l'authentification des informations fournies par l'actionnaire, un mail lui sera adressé avec ses codes d'accès à la plateforme (login et mot de passe). Il pourra alors se connecter, consulter et télécharger les documents des assemblées, notamment le rapport sur la gestion de la banque, les projets de résolutions et le formulaire spécial de vote. L'ensemble de ces documents est mis en ligne dans les délais réglementaires.
- En cas de soucis d'authentification, un mail sera adressé à l'actionnaire pour l'informer et l'assister.
- Pour toute réclamation relative à l'enregistrement, merci de contacter les numéros suivants : **31318513** ou **31318539** ou adresser un email à l'adresse suivante : helpdeskAG21@biat.com.tn

Comment poser ses questions ?

L'actionnaire enregistré et authentifié peut adresser ses questions par mail à l'adresse comfinanciereAG21@biat.com.tn jusqu'au **12 avril 2021**.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le **14 avril 2021** par retour d'email.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue des Assemblées, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de chacune des assemblées.

Comment voter ?

Les actionnaires sont invités à consulter, à travers la plateforme dédiée, les documents de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Ils sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée, lequel pouvoir doit parvenir au siège social de la banque au plus tard le **20 avril 2021**.

Le bulletin de vote peut être envoyé soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle indiquée dans le formulaire d'enregistrement.

Le vote émis par correspondance n'est valable que si **la signature apposée au formulaire est légalisée**.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Il n'est tenu compte que des votes reçus au plus tard le mardi **22 avril 2021** à minuit.

Comment participer à distance ?

Le vendredi 23 avril 2021 à 10 heures, un lien sera disponible sur la plateforme pour assister aux assemblées.

Tout actionnaire authentifié et préalablement enregistré pourra assister aux assemblées en cliquant sur le lien.

Dates à retenir :

- Ouverture des inscriptions sur le site : 2 avril 2021
- Mise en ligne des documents sur le site et réception des questions : 2 avril 2021
- Date limite de réception des questions : 12 avril 2021
- Délai maximum pour répondre aux actionnaires : 14 avril 2021
- Date limite d'inscription sur le site : 22 avril 2021
- Fin de réception des votes : 22 avril 2021 (minuit)
- Date de la tenue de l'AGE 2021 : 23 avril 2021 à partir de 10h
- Date de la tenue de l'AGO 2021 : 23 avril 2021 à partir de 10h30

Contacts utiles :

- Pour toute réclamation relative à l'authentification ou à l'enregistrement des actionnaires sur la plateforme, merci de contacter les numéros suivants : ☎ **31318513** ou **31318539** ou adresser un email à l'adresse suivante : ✉ helpdeskAG21@biat.com.tn
- Les questions écrites relatives aux assemblées générales sont adressées par mail à l'adresse ✉ comfinanciereAG21@biat.com.tn avant le 12 avril 2021.
- Pour tout support technique le jour des assemblées générales, une hotline sera mise à la disposition des actionnaires.